



# Règlement de platinum dance academy

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019

## 1. Essai

La première leçon d'un cours est sans engagement. L'essai est payant (CHF 15.-)

## 2. Inscription

L'inscription peut se faire par téléphone, par écrit, par courriel ou sur place lors de la première leçon. Il est obligatoire de s'inscrire en couple pour les danses à deux.. Il est toutefois fortement recommandé de s'inscrire à l'avance.

## 3. Organisation

Les cours sont dispensés selon un planning tenant compte des vacances scolaires du Vallon de St-Imier et jours fériés.

Les cours débutent mi-août et se terminent fin juin.

## 4. Paiement

Le paiement pour les contrats d'un trimestre doit s'effectuer **à la première leçon**. Toutes les personnes n'ayant pas effectué le paiement lors de la 2<sup>ème</sup> leçon se verront refuser l'accès à l'école.

Le contrat est automatiquement **reconduit à la fin de chaque trimestre**.

## 5. Résiliation

Toute personne qui n'aura pas résilié son contrat par courrier ou par courriel, **deux semaines avant la fin du trimestre en cours**, est considérée comme inscrite et devra s'acquitter de la facture relative au contrat du nouveau trimestre dans les délais impartis.

En cas de résiliation du contrat avant son terme, la somme totale est due. Aucun remboursement ne sera fait.

**Les stages sont payables d'avance et non-remboursés.**

## 6. Cours collectifs

Un cours collectif comprend au minimum 6 personnes. En cas d'effectif insuffisant, il peut être annulé. Le cours débute à l'heure indiquée sur le programme et il n'est pas possible de le prolonger.

Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont décidés par le professeur et il est seul habilité à diriger les élèves et ces derniers sont tenus de se conformer aux directives.

## 7. Cours privés

L'horaire et la durée d'un cours privé sont fixés directement avec le professeur concerné. Celui-ci se réserve le droit d'accepter ou non la prise vidéo durant son cours. **Le paiement se fait à la fin du cours.**

## 8. Absences

Les élèves avertiront à l'avance de leurs éventuelles absences. Les absences ou leçons manquées ne donnent lieu à aucun remboursement. Les leçons manquées peuvent être compensées pendant la période du contrat en cours dans les cours de danses identiques choisies.

Les absences justifiées par une cause majeure (grossesse, maladie, accident, service militaire), devront être soumises par écrit avec justificatif (certificat médical) dans un délai **de 10 jours** et pourront être remplacées ou reportées sur le contrat suivant.

## 9. Droit à l'image

Par votre signature vous acceptez que votre image puisse être utilisée sur des supports publicitaires, sur sites internet, sur des photos ou vidéos, etc...

## 10. Chaussures – Tenue vestimentaire

Les chaussures et baskets de ville sont interdits dans la salle de danse. Les élèves sont tenus de porter des chaussures de danse, baskets ou chaussures de gymnastique pour l'intérieur. Les vêtements doivent être adaptés à une activité sportive.

## 11. Vestiaires - Salles

Veillez respecter les installations et ne pas laisser traîner d'objets divers à même le sol. Des poubelles sont à disposition. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'oubli, de perte ou de vol d'effets personnels.

## 12. Fumée

Il est strictement interdit de fumer dans le bâtiment de l'école.

## 13. Parents

Veillez nous amener vos enfants 10 minutes avant le cours et les récupérer de suite à la fin du cours. Les cours se déroulent sans la présence de parents ou amis.

## 14. Parking

A partir de 18 heures, vous pouvez utiliser les places de parc de l'entreprise Zimatec SA qui se situent à la Rue de la Vignette n°11 à Villeret.

## 15. Accident - Assurance

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident. L'élève doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents. Tout dommage occasionné par l'élève sera couvert par son assurance Responsabilité Civile ou celle de son répondant.

## 16. For juridique

Le for juridique est situé à Moutier (BE).